



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal



Le Fuet, le 12 novembre 2025

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la réfection du chemin du Sautou à Saicourt.
2. Discuter et accepter le budget 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Rapport du délégué à la protection des données.
4. Discuter et accepter la modification de l'art. 56 du règlement d'organisation.
5. Réorganisation du service de la voirie et de la conciergerie.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 4 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal